



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOÛT 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-sept août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, 2^{ème} adjointe au Maire.

Date de la convocation : Lundi 18 août 2025

Etaient présents :

Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Elizabeth RIVIERE (arrivée en cours de séance)

Absents :

M. Mickael LELONG
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	29

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h15.

Mme Marguerite FILIMOHAAU est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 69 /25/VIII

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE, POUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 27 août 2025,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 37/2025 du 18 août 2025,

Sur proposition de la commission chargée de la culture en date du 06 août 2025, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations ou organismes détaillés ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574 - CA	ASSOCIATION PACE	2 000 000 FCFP
6748	ASSOCIATION MAU MAU FENUA	100 000 FCFP
TOTAL		2 100 000 XPF

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable aux chapitres 65 « Autres charges de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles » du budget 2025 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore, **avant le 20 mars 2026**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation des subventions. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association défaillante pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée à chaque attributaire.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 AOUT 2025

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

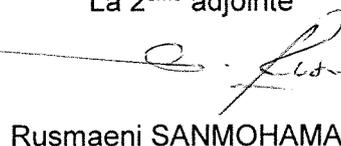
Le secrétaire de séance,



Marguerite FILIMOHAHAU



Pour le Maire empêché et par délégation,
La 2^{ème} adjointe



Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Trésorerie de la province Sud

Direction des services d'animation et de prévention (notification aux attributaires)

Direction des finances et de l'informatique

Secrétariat général (SAG : registre et publication)